

PRÉ-CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE

Entre Loïc Péré, agriculteur bio (label ecocert) et le futur adhérent de l'association « Le Panier de la Plaine du Mont » pour la période du au (4 semaines),

il est défini :

Je soussigné, Loïc Péré, agriculteur à Saint Gilles (Gard), m'engage à fournir chaque semaine un panier de légumes cultivés par mes soins, pour une famille de quatre personnes (2 adultes, 2 enfants) ou un demi-panier pour une famille de deux personnes.

Le prix du panier est fixé à **29 €**. Le prix du demi-panier est fixé à **15 €**.

- Je m'engage à maintenir, la certification "agriculture biologique" de mon exploitation ;
- J'adhère aux principes de la Charte des « Paniers marseillais ».

Et

Je soussigné.....

Adresse.....

Téléphone fixe..... Téléphone portable.....

Courriel.....

- m'engage pour **4 semaines** à soutenir Loïc Péré dans sa démarche de production maraîchère bio ;
- accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et serai solidaire de Loïc Péré en cas de catastrophe climatique ;
- m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé ;
- m'engage à être bénévole 1 fois au moins sur les 4 semaines pour assurer la distribution des légumes.**

- Au terme de ces 4 semaines d'essai, je réaliserai un contrat définitif avec Loïc Péré et adhérerai au Panier de la Plaine du Mont ou je cesserai de recevoir un panier de légumes dans le cadre de cette association.

Je règle (chèque à libeller à l'ordre de Loïc Péré) :

o **1 panier entier** : en 1 chèque de **116 €**

o **1/2 panier** : en 1 chèque de **60 €**

Lieu de distribution : chaque mercredi de 19h00 à 20h00, devant la « La Baleine qui dit Vagues », sur le cours Julien

Fait à Marseille, le

Loïc Péré

Le futur adhérent